



Référence : ICC-ASP/19/OS/63

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments aux États observateurs, et en référence à sa Note verbale ICC-ASP/19/S/61 du 4 novembre 2020, a l'honneur de demander que les noms des représentants désignés des États observateurs, ainsi que ceux des suppléants et conseillers qui les accompagnent, lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée qui se tiendra à La Haye du 14 au 16 décembre 2020, lui soient soumis bien avant la session, ce qui facilitera le travail de l'Assemblée.

Cette communication devra, de préférence, contenir le nom du représentant de l'État observateur, ainsi que ceux des suppléants et des conseillers pour la dix-neuvième session.

Les communications devront être envoyées au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, Pièce A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, La Haye, Pays-Bas. Une copie pourra également être envoyée par télécopie au +31-70-515-8376 ou par courriel à l'adresse asp@icc-cpi.int. À compter du 14 décembre 2020, toutes les communications pour la dix-neuvième session devront être remise directement au Secrétariat de l'Assemblée à l'ouverture de la session à La Haye.

Des informations complémentaires concernant la dix-neuvième session sont disponibles sur le site internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, 13 novembre 2020

